



Élus municipaux

Les commissions municipales

Les conseils municipaux peuvent créer des commissions municipales pour les assister dans la préparation des délibérations.

Rôles des commissions

Les commissions municipales sont chargées d'examiner les affaires et questions devant être soumises au conseil municipal, en formulant des avis et des propositions.

Les commissions municipales sont constituées exclusivement de conseillers municipaux, ce généralement, pour la durée du mandat.

Les différentes commissions

Par délibération le conseil municipal d'Essey-lès-Nancy a institué 8 commissions municipales :

- une commission finances, ressources humaines, moyens généraux
- une commission solidarité
- une commission citoyenneté et sécurité
- une commission vie culturelle et sportive
- une commission transition écologique
- une commission éducation
- une commission urbanisme opérationnel et patrimoine
- une commission communication

À ces commissions, viennent s'ajouter :

une commission d'appel d'offres chargée d'attribuer les marchés lancés sous forme d'appel d'offres après examen des candidatures et des offres

une commission communale d'accessibilité chargée de formuler des propositions pour améliorer l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.



HÔTEL DE VILLE

Place de la République
54270 Essey-lès-Nancy

Se rendre en mairie

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
(fermeture à 16h30 le vendredi)
le samedi de 10h à 12h (état civil)

Horaires d'affluence